

ABONNEMENT

saumur
Un an... 18 fr.
Six mois... 9
Trois mois... 4 50
poste
Un an... 20 fr.
Six mois... 10
Trois mois... 5

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS. LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20
Réclames, —... 30
Faits divers —... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance. Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 9 JUIN

INFORMATIONS

CONSEIL DE CABINET

Les ministres se sont réunis hier. M. Delcassé avait reçu du gouvernement du Grand-Bassam le télégramme suivant :

« Le pays de Thiassalé est soumis et pacifié. Le roi Elky et le chef militaire Comonobon sont en fuite avec leurs derniers partisans.

Le second roi Fatonaka a fait sa soumission. Je le reconnais pour chef et le laisse à Thiassalé en installant auprès de lui l'administrateur Cobéguier, le capitaine Manet et quarante tirailleurs.

L'indemnité de guerre couvrira largement les frais de l'expédition.

Fatonaka assurera pendant cinq mois la nourriture du poste, sauf pour le riz.

Thiassalé sur le Lahou, à 106 kilomètres de la côte, a une importance extrême pour la pénétration du commerce.

Les chefs indigènes, terrorisés par le roi Elky, qui fermait toutes les routes de l'intérieur, empêchait le commerce et maltraitait les étrangers, viennent à nous, ainsi que leurs populations, avec des démonstrations très chaleureuses de sympathie.

Les maisons de commerce de la côte préparent l'installations de factoreries sur le fleuve.

M. Viger a rendu compte des mesures prises pour renseigner les cultivateurs sur les ressources fourragères et les prix des fourrages dans les diverses régions.

MM. Davelle et Terrier ont annoncé qu'ils prenaient des dispositions pour donner les renseignements réclamés à ce sujet par leur collègue de l'agriculture.

M. Viette a fait savoir qu'il n'a nullement abandonné à la commission du budget cinq millions sur les crédits demandés pour 1894.

PALAIS-BOURBON

M. Armand Després manifeste l'intention d'interpeller, sur l'attitude générale du Conseil municipal de Paris.

M. Turrel adressera au premier jour une question au ministre des affaires étrangères pour savoir s'il est exact que l'Autriche applique aux vins français un taux plus élevé qu'aux autres nations qui bénéficient comme nous de la clause de la nation la plus favorisée.

RENOUVELLEMENT PARTIEL

Le gouvernement combattra le renouvellement partiel de la Chambre.

M. CARNOT

Le Président de la République est sorti hier. Il a conféré avec le grand chancelier de la Légion d'honneur et a donné audience de cinq heures à sept heures.

Sa santé continue à s'améliorer, tout en exigeant encore certains ménagements.

M. DUPUY

Le président du conseil se rendra à Albi, où il prononcera dimanche un grand discours.

LE MOUVEMENT DIPLOMATIQUE

Il est question de la rentrée en fonctions de

M. de Laboulaye, ancien ambassadeur auprès du Czar.

ENCORE LE RIBOT

A la suite du refus de M. Cambon de l'ambassade de Londres, le gouvernement a fait sonder le cabinet de Saint-James relativement au choix de M. Ribot.

Le gouvernement anglais n'a pas répondu. M. Davelle aurait songé à M. de Montebello pour la succession du peu regretté M. Waddington, et, dans le cas où notre ambassadeur auprès du Czar accepterait, il serait remplacé à Saint-Petersbourg par le général de Boisdeffre.

ACADÉMIE FRANÇAISE

L'élection au fauteuil de M. John Lemoine a donné le résultat suivant :

- M. Brunetière... 22 voix
M. Emile Zola... 4
Bulletins blancs... 3
M. Brunetière est élu.

L'AFFAIRE DE PANAMA DEVANT LA COUR DE CASSATION

Le pouvoi formé par MM. de Lesseps, Eiffel, Fontane et Cottu est venu hier devant la Cour de cassation.

Tous les condamnés se sont constitués prisonniers, sauf M. Cottu qui est à Vienne.

M. le conseiller de Larouverade, chargé du rapport, conclut au rejet du pourvoi de M. Cottu.

La Cour déclare M. Cottu déchu de son pourvoi.

L'affaire comportera trois audiences. La lecture du rapport très volumineux durera environ deux heures.

Il s'agit de savoir si les condamnés ne doivent point bénéficier de la prescription légale, les délits remontant à plus de trois ans.

On croit que ce système sera adopté par la Cour et que l'arrêt de la Cour d'appel sera cassé.

AU NICARAGUA

Un conflit a éclaté entre les troupes révolutionnaires et la police, au moment de l'entrée des troupes dans la ville. Plusieurs tués ou blessés des deux côtés et parmi les curieux.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 8 juin

La Chambre reprend la loi sur les accidents. Les articles 20 à 30 sont adoptés.

M. Royer défend un amendement portant qu'aucune indemnité ne peut être attribuée à l'ouvrier qui a provoqué l'accident intentionnellement ou par faute lourde.

Le rapporteur répond qu'il est impossible de déterminer où commence et où finit la faute lourde, et demande que l'indemnité soit refusée uniquement à l'ouvrier victime d'un accident volontaire.

L'amendement est repoussé.

L'article 31 a trait à la diminution ou à la suppression de la pension en cas de faute lourde ; l'article 32 à la majoration des indemnités, en cas de faute lourde du patron.

La Chambre les adopte, ainsi que les articles 33 à 36.

M. de Mahy annonce une interpellation de M. Sâlis sur l'adjudication récente des draps

de troupe, dont le Sénat s'est déjà occupé aujourd'hui. Renvoyée à samedi.

SÉNAT

Interpellation sur une récente adjudication de draps de troupes

Le décret de 1882 exige un maximum au-dessus duquel les soumissions sont écartées.

L'adjudication de draps du 25 mai portait, en outre, un tarif minimum, et des fournisseurs ignorant cette disposition ayant soumissionné à des prix inférieurs sont écartés.

Cette fixation, non rendue publique, était irrégulière, et le ministre devait ou annuler les adjudications, ou envoyer les parties devant le Conseil d'Etat.

Des intérêts ont été lésés, le ministre doit rapporter la mesure.

M. Griffé est d'avis de remettre la solution aux tribunaux compétents.

Le minimum garantit la loyauté du marché et la qualité des fournitures.

Le ministre peut approuver ou annuler l'adjudication, mais n'a pas le droit de choisir entre les adjudicataires.

Le général Loizillon affirme son droit de fixer un minimum, mais certains adjudicataires ayant été surpris, il a annulé toutes les adjudications.

Il se refuse à indiquer si un minimum sera fixé pour la prochaine adjudication.

MM. Delsol et Monsservin déposent un ordre du jour demandant le maintien des adjudications soumissionnées entre les prix maximum et minimum déterminés.

L'ordre du jour pur et simple est adopté.

Le Sénat vote ensuite la création d'un nouveau bassin à Marseille, avec subvention de 43 millions de l'Etat.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 8 juin 1893

La Banque d'Angleterre vient d'abaisser de 4 et 3/0 le taux de son escompte. Malgré cette mesure Londres est faible. Ici le début a été ferme, mais vu l'extrême pénurie des affaires, les mouvements ont été nuls et le 3/0/0 clôture à 98.45, cours d'ouverture. Le 4 1/2 fait 105.95.

L'Italien a été l'objet de réalisations qui l'ont ramené à 93.30.

L'extérieure est lourde à 66 3/16, en dépit des efforts de la spéculation qui s'efforce de la soutenir, sous prétexte que les recettes douanières sont en plus-value ; mais comme rien ne prouve que cet accroissement se maintiendra, les capitalistes prudents s'empresseront de vendre.

Le Portugais est coté 22 3/4 sans affaires.

La Banque de France s'inscrit à 3,910.

Le Crédit Foncier, à 976, paie un tribut passager à la stagnation générale des transactions.

Le Crédit Lyonnais est soutenu à 763.75. Le Comptoir National d'Escompte cote 485. La Société Générale se présente en fermeté à 470.

L'action des Immeubles de France trouve facilement preneur à 497.50.

La Société Nigoise des Transports Maritimes est entrée en fonctionnement, ses services sont organisés sur le littoral de la Méditerranée jusqu'à Barcelone et ces lignes s'annoncent comme un succès.

Le marché des obligations du Chemin de fer de Valence et du Nord-Est de l'Espagne s'élargit chaque jour. On note de nombreuses demandes à 443.75, en prévision d'une marche

rapide vers le pair, que justifierait le revenu de 5.65 0/0 net que donne ce titre. L'obligation des Chemins Economiques finit à 422.50.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 9 JUIN

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

Table with 3 columns: Heures, Baromètre, Thermomètre. Data for Hier soir, Ce matin, Midi, Hausse, Baisse, and Température minima de la nuit.

Comme les carabiniers...

Après bientôt huit jours de discussion sur la boucherie locale, le Courrier de Saumur éprouve le besoin de placer son mot. La cause de ce silence prolongé sur une question aussi importante est bien simple : il se recueillait, il attendait que les démarches tentées par M. Peton (?) eussent reçu une solution.

Le résultat de ses longues réflexions est que MM. les bouchers ne sont pas raisonnables et qu'il faut songer à fonder des boucheries coopératives.

Le Courrier a mis le temps à s'en apercevoir et, quand il a inséré, deux jours auparavant, une lettre qui était à la fois une défense des bouchers et une attaque contre un confrère, il pouvait aussi bien profiter de l'occasion pour nous dire que la question était à l'étude et que M. Peton s'en occupait.

Il faut que ce journal suppose une certaine dose de naïveté à ses lecteurs pour espérer leur faire passer une pareille muscade. Si M. Peton n'avait pas attendu les « HAUTAINES ET RISIBLES INJONCTIONS de l'Echo pour s'occuper de cette affaire », son journal se serait bien sûr empressé de le crier très haut, et cette malice, pour couvrir son patron, est véritablement cousue avec du fil blanc.

D'abord nous n'avons jamais sommé M. Peton de faire cette démarche ; nous avons dit qu'il aurait dû la faire et constaté qu'il ne l'avait pas faite, et nous maintiendrons nos dires, tant que M. Peton lui-même ne nous aura pas affirmé que, au moment où la polémique s'engageait entre MM. les bouchers et la presse locale, il était en pourparlers avec eux pour obtenir une solution satisfaisante. Si nous parlons ainsi, c'est que, à côté de l'administrateur très critiquable, il y a le galant homme, incapable d'un faux fuyant, même pour sortir d'une gaffe. Donc, tant que nous n'aurons pas la parole de M. Peton, nous ne verrons, dans l'assertion du Courrier, que l'intervention du trop zélé ami.

Nous sommes aussi libéraux que ce journal : nous estimons que la taxe ne doit intervenir que dans des cas extraordinaires, surtout à cause des difficultés que présente son application stricte et des violences qu'elle peut soulever de part et d'autre ; mais, à notre avis, elle n'est nullement une atteinte à la liberté.

La liberté cesse où commence celle des autres, et pressurer une population à la faveur de positions conquises est une atteinte à la liberté de celle-ci, qui a pour premier droit de vivre. L'intérêt général ne doit point céder le pas à l'intérêt particulier. Certains maires ont cru bon d'user du droit de taxe: ont-ils bien fait ou mal fait? Nous l'ignorons, mais nous estimons que M. Yves Guyot a eu tort, lorsque l'autre jour, à la Chambre, il a demandé la suppression de cette arme, qui peut devenir indispensable à un moment donné.

Nous n'avons nullement à faire étalage de sentiments de tendresse à l'égard de la population ouvrière, et c'est plutôt le *Courrier* qui a fait, ces temps derniers, grand étalage de maladresse en se faisant infliger les démentis les plus formels par toutes les personnes qu'il a attaquées inconsidérément.

Quant à l'intérêt que nous inspirent les questions sociales, il est d'aussi bon aloi que celui du *Courrier*, et, s'il le met en doute, nous avons, nous, le droit de trouver que le sien n'est pas sans analogie avec la sollicitude que les chiens ont pour les côtelettes.

Quelle part l'organe de la Mairie a-t-il pris à cette discussion? Aucune. A-t-il discuté les assertions de MM. les bouchers, réfuté leurs arguments? S'est-il livré à quelque travail de statistique? A-t-il cité des prix? Non, rien: son intervention au cours de la polémique se borne à l'insertion d'un document favorable à nos adversaires!!!

Cette attitude n'a rien d'étonnant si l'on songe que, monopolisant lui-même les imprimés de l'administration, il lui est difficile de combattre le monopole.

Le *Courrier*, qui arrive trop tard, comme les carabinières d'Offenback, peut cependant se rendre utile. Tout près du soleil, il en reçoit les bienfaisants rayons; il est mieux placé que nous pour prendre l'initiative d'une boucherie municipale ou coopérative.

Qu'il le fasse. J. D.

N. B. Il suffit de quelques heures pour installer une boucherie: le tambour de ville, en quelques heures également, peut prévenir les ménagères qui tourneront le dos aux bouchers pour y accourir.

Pour ce qui est du reproche de manque d'amabilité et de courtoisie, nous croyons avoir le droit d'en prendre à notre aise avec un journal qui, tout dernièrement encore, accueillait avec la plus grossière insolence un article un peu gênant quant au fond, mais d'une correction inattaquable dans la forme.

### Chronique de la boucherie

A Orléans, à la suite d'une démarche faite par le maire, les bouchers ont baissé de 0 fr. 20 par kilogramme les prix de la viande de bœuf.

A Thouars, le bœuf se vend de 40 à 70 centi-

mes la livre; le mouton, de 70 centimes à 1 fr., et le veau uniformément 60 centimes.

D'où il résulte qu'à Thouars, une ménagère peut acheter un excellent pot au feu au prix de 50 centimes la livre; un gigot de 5 livres n'y coûte que 5 fr. au lieu de 6 fr. et l'on peut avoir de la rouelle de veau à 60 centimes la livre au lieu de 80 et même 90 centimes.

A quand la boucherie coopérative où l'on paierait encore moins cher?

### Le 135<sup>e</sup> à Saumur

Le 135<sup>e</sup> de ligne est arrivé à Saumur ce matin, vers 9 heures 1/2, par la route de Gennes, venant de la Menitrie et des Rosiers. La présence de ce régiment donne à toute la ville, et particulièrement aux quartiers où les hommes sont logés, une animation très vive.

### Musique du 135<sup>e</sup> de ligne

Nous publions de nouveau le programme du concert que la musique du 135<sup>e</sup> donnera à Saumur ce soir, de 5 à 6 heures, au Square du Théâtre, sur la plate-forme du futur kiosque dont on a débarrassé les abords.

C'est donc le 135<sup>e</sup> de ligne qui, à la mi-juin, va inaugurer le kiosque municipal.

Qui l'eût cru!

Chacun pensait que cette construction eût été largement achevée pour la saison des concerts d'été; mais on avait compté sans l'activité dévorante de notre administration.

- |   |            |
|---|------------|
| 1 <sup>o</sup> <i>Le Fringant</i> , allegro . . . . .                           | SELLENICK. |
| 2 <sup>o</sup> Overture de <i>Si j'étais roi</i> . . . . .                      | ADAM.      |
| 3 <sup>o</sup> <i>Les Huguenots</i> , fantaisie . . . . .                       | MEYERBEER. |
| 4 <sup>o</sup> <i>L'Artésienne</i> , 2 <sup>e</sup> suite d'orchestre . . . . . | BIZET.     |
| A Pastorale. B Intermède. C Menuet.   |            |
| D Farandole   |            |
| 5 <sup>o</sup> <i>Gai Paris</i> . . . . .                                       | CLÉRIE.    |

### CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

PETITE VITESSE

*Réduction temporaire de 25 0/0 sur les prix applicables au transport des fourrages et autres produits destinés à l'alimentation du bétail.*

L'Administration des Chemins de fer de l'Etat a l'honneur d'informer le public qu'elle a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de réduire de 25 0/0, pendant un an, du 1<sup>er</sup> juin 1893 au 31 mai 1894, les prix applicables en vertu de ses tarifs de petite vitesse au transport des fourrages et autres produits destinés à l'alimentation du bétail et désignés ci-après:

Avoine, bruyère pour litières, choux-raves, fèves, foin, fourrages en balles pressées pesant au moins 200 kilogr. sous le volume d'un mètre cube, fourrages secs ou verts, issues de grains, maïs, navets, paille de céréales, pulpes de betteraves, pulpes de pommes de terre, résidus de betteraves, résidus de féculé, résidus de pommes de terre, résidus de

pulpes de pommes de terre, rutabagas, son, topinambours, tourteaux, vesces.

### Abonnement au téléphone

Avis. — Les commerçants et industriels de Saumur et des environs, susceptibles de prendre un abonnement au téléphone à établir entre Saumur et Paris, sont priés de faire connaître leur adhésion au Président ou au Secrétaire de la Chambre Consultative des Arts et Manufactures.

### Perception de Saumur

Les contribuables qui se libèrent en un seul paiement et ceux qui n'ont encore donné aucun acompte sont invités à solder leurs impositions avant le 30 juin, terme de rigueur, en raison des attributions à faire aux diverses caisses pour le 2<sup>e</sup> trimestre de 1893.

### Chambre syndicale des ouvriers de la carrosserie

Le bureau de la chambre syndicale des ouvriers de la carrosserie convoque ses adhérents en assemblée générale trimestrielle pour dimanche 11 juin, à 1 heure, à la Mairie, salle de la Justice de paix.

Les ouvriers qui ont l'intention d'entrer au syndicat sont priés de se trouver un quart d'heure à l'avance dans ladite salle pour prendre connaissance des statuts et toutes choses les concernant.

### Le pacage sur les accotements des chemins vicinaux

Pour compléter la mesure de son collègue de l'agriculture, qui a autorisé, on le sait, le service forestier à livrer au parcours du bétail, en raison de la sécheresse, les forêts domaniales, le ministre de l'intérieur adresse aux préfets une circulaire dans laquelle il appelle leur attention sur le bétail des populations rurales pauvres et dépourvues de ressources forestières.

« Il y a lieu, dit le ministre, d'apporter la plus grande tolérance, dans la situation actuelle, en ce qui concerne le pacage prohibé des animaux sur les accotements des chemins vicinaux.

» A la demande des municipalités, l'administration ne devra pas refuser à ces populations un moyen de pâturage que les circonstances imposent et qui ne pourra léser les intérêts communaux. »

### Conseil général de Maine-et-Loire

Le Conseil général de Maine-et-Loire s'est réuni, avant-hier, en session extraordinaire, sous la présidence de M. de Maillé.

Diverses questions concernant les chemins de fer départementaux étaient à l'ordre du jour.

### LIGNE DE SAUMUR A CHOLET

M. Besnard, rapporteur, au nom de la 4<sup>e</sup> commission :

*Variante de Distré.* — Le 19 mai 1893, la compagnie locale a présenté la variante dont l'étude a été jugée utile par le Conseil général pour raccourcir le tracé et abandonner l'ancien tracé de la route nationale n° 138 entre le Thouet et le Coudray-Macouard, et le tracé nouveau a été soumis à une enquête auprès des communes intéressées.

Bagneux, Distré, le Coudray-Macouard, Artannes, Varrains, Chacé, Saint-Cyr-en-Bourg, Saint-Just-sur-Dive, Courchamps, Rou-Marson et Brézé ont été consultés du 21 au 28 mai 1893.

La commune de Bagneux se désintéresse de la question.

La commune de Distré repousse la variante proposée et réclame un nouveau tracé joignant directement Muret et Montfort, de façon à créer une station sur la route nationale n° 138 à égale distance de Distré et du Coudray-Macouard. A défaut de ce tracé, la commune demande le maintien du projet primitif, mais avec transformation de la halte de Distré en station.

Les huit communes du Coudray-Macouard, Artannes, Varrains, Chacé, Saint-Cyr-en-Bourg, Saint-Just, Courchamps, Brézé, émettent un avis entièrement favorable à la variante proposée.

Les communes d'Artannes, de Varrains et de Saint-Cyr-en-Bourg demandent la transformation en station de la halte prévue à Muret sur la variante.

La commune de Saint-Cyr-en-Bourg insiste, en outre, pour faire rapprocher de Muret la station qu'elle demande et la faire installer au nord du Clos-Bourdin.

Les communes de Varrains et de Chacé, se préoccupant avec juste raison des débouchés des ouvrages, présentent diverses observations dont il sera tenu grand compte, lors de l'étude de détail des ouvrages.

La commune de Rou-Marson rejette le projet présenté.

Enfin, la commune de Cizay-la-Madeleine, quoique non consultée, a adressé une délibération insistant pour qu'il soit adopté.

M. le Sous-Préfet de Saumur, après examen des dossiers, a émis l'avis d'adopter l'ancien tracé avec halte à Distré.

En somme, dans leur ensemble, les communes semblent préférer, pour la halte, l'emplacement de Muret.

Malgré les observations de M. Pottier, qui entame à ce sujet une courte discussion avec M. Gigot et qui propose un amendement tendant à se rapprocher du projet primitif, les conclusions de M. Besnard, rapporteur, sont adoptées par 12 voix contre 6.

La variante de Distré est donc ainsi acceptée.

# LE SECRET DE DANIEL

Par JULES DE GASTYNE

## PREMIÈRE PARTIE

VIII

La nouvelle du *Crime du boulevard Sébastopol*, comme on appelait, dans les journaux, l'assassinat de M. Roustan, avait plongé Paris dans la stupeur et presque dans l'effroi. Ce meurtre commis à quatre heures de l'après-midi, dans une maison pleine de monde, sur une des voies les plus fréquentées de la capitale, dénotait chez son auteur une audace inouïe. Les journaux ne s'entretenaient pas d'autre chose... tout était oublié... la Chambre, où de grosses questions pourtant s'agitaient, le Grand-Prix qui approchait... On ne se préoccupait que du mystérieux assassin du directeur de la Banque des Deux-Mondes, car ce qui ajoutait encore à cet intérêt général, ce qui violentait, pour ainsi dire, la curiosité, c'était l'attitude prise, dès le début, par le criminel,

l'obscurité qui l'enveloppait...

Comme il l'avait énergiquement affirmé dans l'interrogatoire sommaire que lui avait fait subir le commissaire de police, il n'avait rien révélé: ni son nom, ni son origine, ni le mobile du crime... Pour tout le monde, ce mobile était le vol... On n'avait jamais vu l'homme chez M. Roustan. On ne connaissait au banquier aucun ennemi. Les affaires de la Banque des Deux-Mondes étaient prospères. La maison n'avait lancé que deux émissions, qui avaient réussi toutes les deux... Aucun actionnaire n'avait à se plaindre du financier. Pourquoi l'avait-on assassiné sinon pour le voler?

Tous les jours, le juge d'instruction faisait appeler l'inconnu, et tous les jours ce dernier lui faisait les mêmes réponses.

— Vous ne saurez rien!

— Pourquoi?

— Parce que je ne veux rien dire.

— Parce que vous êtes un repris de justice et que vous avez peur que votre position...

— Je ne suis pas un repris de justice.

— Pourquoi avez-vous assassiné M. Roustan?

— Si je vous disais le mobile qui m'a fait

agir, je serais obligé de vous dire qui je suis...

— Parce que vous l'avez tué pour le voler et que vous ne voulez pas l'avouer...

— Je ne suis pas un voleur.

— Vous paraissez être un homme intelligent... Vous avez reçu une certaine éducation, vous devriez comprendre que vous aggravez singulièrement votre situation.

— Qu'on fasse de moi ce que l'on voudra!

Le magistrat découragé faisait emmener le criminel.

Toutes les séances se passaient de la même façon.

La photographie de l'assassin, son signalement avaient été envoyés partout sans résultat. Toutes les histoires inventées, mises en avant, avaient été reconnues fausses. La nuit qui enveloppait le meurtrier semblait s'épaissir encore de toutes ces prétendues révélations publiées par la presse. Ce mystère irritait violemment l'opinion publique. On désignait le criminel sous le nom de *l'Inconnu*, et, tous les jours, le boulevard voyait surgir de nouvelles feuilles annonçant des découvertes sur *l'Inconnu*, le nom de *l'Inconnu dévoilé*, les *Mys-*

tères de *l'Inconnu*, etc., etc.; autant de promesses illusoires, autant de déceptions pour la curiosité des acheteurs. *l'Inconnu* restait inconnu.

On retardait son envoi devant la Cour d'assises dans l'espoir d'apprendre quelque chose: mais quand on fut convaincu enfin que l'on n'apprendrait rien, on se décida à le juger malgré son anonymat. Il avait versé le sang, il fallait qu'il en fût puni.

Nous n'essayerons pas de peindre la physiologie du palais de justice, le jour où vint enfin ce procès à sensation. Tous les couloirs étaient bondés, la cour pleine à s'étouffer dès le matin, du monde refluant jusque dans les rues adjacentes. Un certain revirement s'était fait dans le public depuis quelques jours. L'attitude digne, sans forfanterie, de l'assassin, sur lequel quelques journaux avaient publié des articles presque sympathiques, laissant entendre qu'il avait un secret qu'il défendait avec une énergie rare, parlant de son éducation, d'une famille honnête possible à laquelle il voulait épargner la honte de son crime, avaient fait impression sur la foule.

(A suivre.)

**Variante des Verchers.** — Le Conseil vote l'adoption de cette variante, qui a pour conséquence une diminution de longueur de 121 mètres, qui n'est pas négligeable.

**Variante de Vihiers.** — Toutes les études qui ont été faites pour rapprocher la station de Vihiers du lieu dit : le Champ-Bouchet, ont abouti à une conclusion défavorable et le Conseil adopte le projet primitif présenté le 2 février par la compagnie locale.

M. des Nouhes remercie très courtoisement ses collègues de la sollicitude qu'ils ont bien voulu apporter dans l'étude et la discussion de ses propositions, et tout en regrettant de n'avoir pu réussir à les convaincre, déclare qu'il se range à leur avis, c'est-à-dire à l'adoption du projet primitif.

Le Conseil approuve le projet présenté par la compagnie locale le 2 février 1893, depuis Noailles jusqu'au kilomètre 81 et à partir de là d'étudier un projet de gare commune dans le sens de celui préparé en 1890 et auquel l'administration des chemins de fer de l'Etat a donné son adhésion.

Le Conseil s'occupe ensuite de la ligne de Cholet à Nantes et de Chalennes à Beaupreau et de la modification à la ligne de Noyant.

La séance est levée à 3 h. 20.

#### Les conserves de viandes pour l'armée

La question de la construction d'une usine de conserves pour l'armée est venue mercredi, au Conseil général, hors séance. Officieusement, M. le président a demandé au Conseil s'il serait disposé à s'intéresser à la réussite de cette question en faveur de la ville de Cholet. Le Conseil a été d'avis qu'il y avait lieu de prendre l'affaire en la plus sérieuse considération, et qu'il devait aider, dans la mesure de ses forces, à l'installation de cette importante industrie dans la ville du département qui a fait, depuis longtemps, les démarches nécessaires. Ce serait tout profit pour les agriculteurs et éleveurs de Maine-et-Loire.

#### État civil de la ville de Saumur

##### NAISSANCES

Le 8 juin. — René-Jean-Maurice Martin, rue Gambetta.

#### BOURSE DE PARIS

Du 8 Juin 1893

3 0/0 . . . . .	98 50
3 0/0 amortissable . . . . .	98 45
4 1/2 . . . . .	105 95

Le meilleur dépuratif connu est la *Tisane Dussolin*. Il suffit d'en prendre une demi-cuillerée à café chaque matin. On en trouve, dans toutes les pharmacies. Vente en gros à Paris, pharmacie Derheq, 24, rue de Charonne.

#### POLICE CORRECTIONNELLE DE SAUMUR

Audience du vendredi 2 juin

Le tribunal condamne à trois mois et un jour de prison un nommé Cailler, déjà pourvu d'un joli casier judiciaire, pour vol d'une paire de souliers. Cailler, pour sa défense, avait prétendu les tenir d'un mendiant qui les lui aurait donnés. Outre que le mystérieux mendiant n'a pu être retrouvé, les dépositions des témoins détruisent complètement cette fable.

Perroteau, de Saumur, n'est âgé que de 18 ans et en est déjà à sa quatrième condamnation que le tribunal lui inflige sous forme de dix jours de prison, pour le vol de cerises dont nous avons rendu compte lorsqu'il fut pincé.

Tongne n'a pas travaillé depuis 1889, depuis qu'il a quitté l'ad-mi-nis-tra-tion, comme il dit avec une certaine emphase : or savez-vous à quelle administration appartenait cet ex-budgétaire ? Il travaillait dans les égouts de la ville de Paris.

Maintenant, cet ex-fonctionnaire doit souvent travailler dans les prisons, car il possède six condamnations à son casier judiciaire.

Quinze jours de prison, pour vagabondage.

Péan n'est pas un inconnu, car nous avons rapporté son arrestation, par ordre de M. le Maire de Vihiers, dont il voulait transformer le champ de foire en succursale de Monaco. Cet homme qui se dit ancien vernisseur a été obligé, dit-il, de renoncer à son métier à la suite de l'influenza qui lui a altéré la vue. Pour le moment, il vernit souvent les bancs des tribunaux avec ses fonds de culottes, si l'on en juge par ses sept condamnations, auxquelles le tribunal ajoute une huitième à un mois de prison et 10 fr. d'amende.

#### La guillotine

Les frères Charrier ne sont pas de mauvais garçons, ils n'ont jamais été condamnés, mais ils ont le tort d'être vindicatifs. C'est pour avoir obéi à ce sentiment qu'ils comparaissent au banc des prévenus libres sous l'inculpation de coups et blessures.

Un dimanche de fête à Saint-Macaire, s'étant pris de querelle avec le sieur Bouchot, ils imaginèrent de l'attendre le soir, sur la route par laquelle il devait rentrer chez lui, et surgissant à l'improviste, lui... flanquèrent une rouée.

Les frères Charrier contestent énergiquement les faits : l'un d'eux les qualifie même très sévèrement et déclare qu'un homme qui agirait ainsi mériterait la guillotine.

— Nous serons plus indulgent, lui dit M. le Président, et effectivement ils s'en tirent avec

chacun trois jours de prison et 50 fr. d'amende.

#### Troubles Intérieurs

On parle souvent des maisons hantées et de celles que visitent les esprits frappeurs : tout cela n'est rien en comparaison des inconvénients d'une maison où la *bisbille* règne en souveraine parmi les locataires. La police n'en peut mais et le *proprio* voue à toutes les divinités infernales celui qui a inventé les maisons et rassemblé sous le même toit des gens que la civilisation a réunis, dit-on, pour s'entraider.

La maison habitée par Mathieu et la femme Poirier, rue Saint-Nicolas, est dans ce cas : les locataires y vivent comme chiens et chats, surtout ces deux derniers qui, après un échange réitéré d'injures, en vinrent aux mains un beau dimanche du mois de mai.

Mathieu, influencé par Bacchus, n'eut plus aucun égard pour Vénus, et, pénétrant dans le logis de dame Poirier, la secoua comme un prunier.

Le prévenu comparait, fort agité au seul souvenir de cette scène, et M<sup>e</sup> Chevrier, son défenseur, a plus de peine à lui faire garder le calme qu'à présenter sa défense. Chacun a apporté ses témoins qui le rendent blanc comme neige et l'adversaire noir comme le diable. Le tribunal, s'en rapportant au certificat du médecin qui constate un *bleu* sur la personne de la femme Poirier, inflige 48 heures de prison à Mathieu.

#### Pilules Suisses.

Exiger le timbre de l'Etat.

Méfiez-vous des contrefaçons !

#### Le Rob Lechaux Purifie le Sang

L'inventeur M. Lechaux, Pharmacien à Bordeaux, envoie, *franco de port et d'emballage*, 3 flacons de Rob Lechaux contre 12 francs, 6 flacons 24 francs, mandat, accompagnés aussi de l'intéressante brochure (60<sup>e</sup> édition) qu'il a publiée sur les altérations du sang et leur guérison.

#### Dernières Nouvelles

##### LA REVUE DU 14 JUILLET

L'état-major général de l'armée a désigné les deux régiments constituant la brigade de réserve qui assistera à la revue du 14 juillet.

Ce sont les régiments appartenant aux subdivisions de Laval et du Mans.

Les deux batteries montées seront prises dans un régiment d'artillerie du gouvernement militaire de Paris.

Les réservistes, au lieu de faire vingt-huit jours, n'en feront que quinze.

##### LE CYNISME DE M. LOZÉ

Le Conseil municipal de Paris a décidé de rompre toutes relations avec M. Lozé, préfet de police.

Le *Bulletin municipal officiel* achève de nous édifier sur le cynisme de M. Lozé. Il ne s'est pas borné, en effet, à excuser ses agents : il a prétendu les couvrir, en dépit de tous les actes de brutalité sauvage qu'a révélés le procès Baudin, et il a même donné à entendre qu'aucune punition ne leur serait infligée.

On ne pousse pas plus loin le mépris de l'opinion publique.

Assurément, la décision prise à l'égard de M. Lozé, par les socialistes du Conseil municipal, n'en reste pas moins une manifestation révolutionnaire. Mais on doit reconnaître que M. Lozé encourt, pour son cynisme révoltant, une réprobation autorisée.

##### LE GÉNÉRAL DODDS

Quoi qu'on en puisse dire, et quelle que soit la situation au Dahomey, que le ministre de la marine dissimule, le général Dodds ne retournera pas à Kotonou ni à Abomey.

##### ENCORE UN DÉPUTÉ POURSUIVI

L'affaire du député Boudeau n'est pas encore fixée, que M. Lascoux, juge d'instruction, vient d'être chargé d'ouvrir une enquête sur certains faits reprochés à M. Hurard, député de la Martinique, qui a récemment fait faillite comme directeur de la maison de rhum Hurard et C<sup>e</sup>.

M. Lascoux a chargé M. Gauche d'examiner la comptabilité.

##### LE CHOLERA

Cette, 8 juin. — Depuis hier, il y a eu quatre nouvelles entrées au lazaret, où il s'est produit deux décès.

En ville, on compte trois décès cholériques, dont un à la caserne des douaniers. Il y a eu, à Bouzigues, deux cas, dont un suivi de décès.

##### L'OBSERVATION DU DIMANCHE

Les juges de la cour fédérale ont décidé que la demande du gouvernement des Etats-Unis relativement à la fermeture de l'Exposition le dimanche était bien fondée et ont rendu un jugement prescrivant la fermeture.

##### LES GRÈVES

La Louvière, 8 juin. — Une grève partielle s'est déclarée dans les charbonnages de la Paix. Les mineurs réclament une augmentation de 25 0/0. Les grévistes ont commis des actes de violence ; ils ont maltraité un chef de travaux et brisé quelques vitres. Quatre arrestations ont été opérées.

##### CORNÉLIUS HERZ

Le *Foreign Office* a, dit-on, fait savoir à M. Develle, ministre des affaires étrangères, que Cornélius Herz est très réellement hors d'état de quitter sa demeure pour se présenter devant le tribunal chargé de statuer sur l'extradition.

Le Gérant : G. JOUAUST.

#### 64 Feuilleton de l'Écho Saumurois

### SOLANGE DE CRESNE

Par E. DE NOVIANT.

Survient un étranger.

M<sup>lle</sup> Eugénie Regnault, s'il vous plaît ?

— Partie depuis huit jours, monsieur, elle a quitté la maison le matin de son mariage.

— Elle est mariée ?

— Bien mariée, monsieur, avec deux cent mille francs de dot que lui a donné son amie Solange.

— Et le mari... quelle position a-t-il ?

— Il est l'ami de M. Martial Conrad qui lui a demandé de vouloir bien administrer ses terres, avec vingt mille francs d'appointements par an.

— Pouvez-vous me donner son adresse ?

— Avec plaisir, monsieur : M<sup>me</sup> Maurice Bernard, chez M. Martial Conrad, au château d'Épinay, département de l'Eure.

— Merci, monsieur.

— C'était pour... ?

— J'étais envoyé par le chef de mon agence

pour lui annoncer que le billet de loterie qu'elle a pris sur les Mobiliers Autrichiens a gagné le lot de cinquante mille francs... On lui écrira.

— Encore une qui a bien tiré son épingle du jeu, reprend M<sup>me</sup> Potin, dès que l'étranger a fermé la porte de la loge.

— Que voulez-vous ? l'eau va toujours à la rivière. Ah ! ce n'est pas à mon Ursule qu'il arriverait de ces chances-là.

— A votre place, monsieur Godiveau, moi, j'aurais pris le garçon épicier.

— Libre à vous, madame Potin ; ici, on sait ce qu'on se doit ; nous n'avons pas voulu.

— Et si les cent mille francs ne se décident pas à sortir.

— Ils sortiront, madame Potin.

— Je vous le souhaite, c'est égal, j'aurais pris...

— Monsieur Godiveau, s'il vous plaît ? demande, en ôtant son chapeau, un monsieur d'une quarantaine d'années, aux vêtements sombres, à la physionomie triste, aux allures modestes.

— C'est moi, monsieur.

— Veuillez être assez bon pour prendre connaissance du contenu de cette lettre.

Narcisse Godiveau se mouche d'un air important, toussé, essuie les verres de ses lunettes et lit à mi-voix :

« Madame Conrad prie M. Godiveau de remettre à la personne de confiance qui se présentera chez lui de sa part, M. Wagner, la clef de l'appartement qu'elle occupait avec M<sup>me</sup> Bernard, son intention étant de continuer à le louer comme par le passé.

» SOLANGE CONRAD. »

— Ainsi, monsieur, M<sup>me</sup> Conrad veut bien nous faire encore l'honneur...

— M<sup>me</sup> Conrad s'est mise en quête de deux honnêtes ouvrières qui, à partir de demain, viendront s'installer dans les deux chambres du quatrième. Elle vous prie de vouloir bien être prévenant pour elles, de ne les laisser manquer de rien. Et, pour que vous songiez à sa recommandation, elle m'a chargé de remettre à mademoiselle votre fille ce petit souvenir.

C'était une superbe montre enfermée dans un écrin de velours cramoisi.

— Et de vous prier d'accepter cette chaîne qu'elle a achetée à votre intention.

— Veuillez, monsieur, remercier M<sup>me</sup> Con-

rad, en attendant qu'Ursule lui exprime notre reconnaissance ; elle peut compter sur tout notre dévouement pour elle et pour les personnes qu'elle voudra bien nous envoyer. Monsieur est son intendant, sans doute ?

— Son intendant, non, mais, pour le moment, son chargé d'affaires, et de bien grand cœur. Madame a été si bonne pour moi que je donnerai mille fois ma vie pour elle.

— Oh ! la chère dame a été bonne pour tout le monde.

— Mais pour personne autant que pour moi ; c'est elle qui m'a fait honnête homme !

FIN

### ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

#### Spécialité de Boîtes pour Baptême

Boîtes riches de luxe en parchemin

Coffrets blancs . . . depuis 4 fr. 40

— satin et peluche — 2 fr. 75

NOTA. — Boîtes avec noms et dates, sur commande 2 jours à l'avance.

FAILLITE ELUÈRE

Par ordre de M. le Juge-Commissaire, MM. les créanciers de la faillite Eluère, négociant et entrepreneur à Saint-Hilaire-Saint-Florent, qui n'ont pas encore fait vérifier ni affirmer leurs créances, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Saumur, le mercredi 21 juin 1893, à une heure et demie, pour la clôture du procès-verbal des vérifications, après quoi, les délais déterminés par les articles 492 et 497 du Code de commerce seront expirés à l'égard des personnes domiciliées en France.

Aux termes de l'article 503 du Code de commerce, à défaut de comparution et affirmation dans les délais qui leur sont applicables, les défallants connus ou inconnus ne seront pas compris dans les répartitions à faire; toutefois la voie de l'opposition leur sera ouverte jusqu'à la distribution des deniers inclusivement; les frais de l'opposition demeureront toujours à leur charge.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoir muni d'une procuration enregistrée.

Le Greffier, COLLIN.

Etude de M<sup>e</sup> LEDROIT, notaire à Neuillé (près Vivy).

A VENDRE

A L'AMIABLE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES :

1<sup>o</sup> Une PETITE PROPRIÉTÉ, située au Pont-Grisson, commune de Vivy, sur le bord de la route de Saumur à Vivy, comprenant : maisons de maître et de fermier, et environ 3 hectares 13 ares 50 centiares ;

2<sup>o</sup> Une CLOSERIE, située au Bois-de-Mont, commune de Vivy, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation et terres dans le veuant, le tout contenant ensemble 4 hectare 4 ares 50 centiares ;

3<sup>o</sup> Un PRÉ, situé dans la prairie des Souchais, commune d'Allonnes, contenant 49 ares 50 centiares ;

4<sup>o</sup> PRÉ-ALLOU, situé dans la commune de Vivy, contenant 77 ares ;

5<sup>o</sup> LANDE-AUX-AIRES, à la Baraudière, commune de la Breille, contenant 3 hectares 63 ares.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M<sup>e</sup> LEDROIT, notaire à Neuillé (près Vivy).

A CÉDER pour cause de santé, EPICERIE et MERCERIE.

Très bonne clientèle. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> GEORGES FERRIÈRE, commissaire-priseur à Saumur, 64, rue de Bordeaux.

VENTE VOLONTAIRE

Aux enchères publiques

Pour cause de changement de domicile.

Les lundi 12 et mardi 13 juin 1893, à une heure, à Saumur, rue de la Maréchalerie, n<sup>o</sup> 7, au domicile des époux RENOUX, négociants.

IL SERA VENDU :

UN MATÉRIEL DE CAFÉ composé de :

Un billard et ses accessoires, tables et chaises de café, comptoir, verrerie, calorifère, pendule œil-de-bœuf, pendules diverses, glaces, tentures, portières, rideaux, tableaux, chromo, etc.

Lustre et installation à Gaz.

Liqueurs assorties.

Mobilier : armoires, bois de lits, commodes, bureaux, étagères, canapé, fauteuils, chaises garnies et autres, pendules, glaces, flambeaux, vases, tables de nuit et autres, tables de jardin, portemanteaux, etc.

Literie : matelas, couettes, traversins, oreillers, édredons, couvertures, couvre-pieds, etc.

Ustensiles de cuisine, de ménage et de toilette, vaisselle, verrerie, chantiers de cave, futailles et quantité de bouteilles vides, Outils divers, vieilles boiseries, pieux pour jardin, bois de chauffage, débaras, etc.

Par le ministère de M<sup>e</sup> GEORGES FERRIÈRE, commissaire-priseur à Saumur, 64, rue de Bordeaux.

Expressément au comptant, 10 0/0 en sus.

ON DEMANDE UN MÉNAGE, l'homme sachant labouir, la culture des terres et des vignes, connaissant l'exploitation des bois, et sachant tous les travaux de la campagne.

La femme sachant soigner les animaux et tous les travaux de la campagne.

ON DEMANDE UN HOMME connaissant tous les travaux de la campagne et pouvant être garde de propriété.

S'adresser au bureau du journal.

ROUAULT

28, Rue du Collège, SAUMUR.

Entretien de parquets, mise en bouteilles, entretien de jardins, casse et monte le bois.

Homme de confiance.

Etudes de M<sup>e</sup> BRUNET, notaire à Angers, rue des Arènes, n<sup>o</sup> 7 ; de M<sup>e</sup> RICOU, avoué, rue Ménage, 11, et de M<sup>e</sup> SOUDEE, avoué, rue Desjardins.

VENTE

Aux enchères publiques

Le SAMEDI 24 JUIN, à une heure, en la salle de la Chambre des Notaires, rue Chevreul, 49, à Angers, par le ministère de M<sup>e</sup> BRUNET, notaire,

DE LA

Propriété et du Château De la Touche-Garnier

Situés commune de Murs

Comprenant :

1<sup>o</sup> UN CHATEAU, cour, jardin, bâtiments de service, prés, terres, bois taillis, pièce d'eau, chapelle, logement de concierge, le tout entouré de murs et formant un parc d'une étendue superficielle de six hectares quatre-vingt-dix-neuf ares soixante-neuf centiares.

2<sup>o</sup> Et un PETIT JARDIN, en dehors des murs, exploité par le concierge, d'une contenance de six ares dix-huit centiares.

Sur la mise à prix de soixante mille francs, ci. 60,000

Outre les clauses et conditions du cahier des charges.

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BRUNET, notaire à Angers, rue des Arènes, 7, re-lacteur et dépositaire du cahier des charges ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> RICOU, avoué à Angers, 11, rue Ménage, poursuivant la vente ;

3<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> SOUDEE, avoué à Angers, rue Desjardins, n<sup>o</sup> 13.

Signé : RICOU.

PIANO à queue d'Erard en très bon état. Grand format, très belle occasion.

S'adresser à MM. PERNY frères, facteurs de pianos à Tours.

Location - Accords - Réparations

ON DEMANDE à acheter d'occasion une BAIGNOIRE pour enfants de 8 à 9 ans.

S'adresser au bureau du journal.

M. GALLAND, propriétaire aux Rosiers, demande un bon Jardinier.

Inutile de se présenter sans bonnes références.

PURGATIFS et DÉPURATIFS ENGORGEMENTS d'INTESTINS, Constipation, Migraine, Congestions, etc. Exiger les Véritables GRAINS de Santé du docteur FRANCK. 1 fr. 50 la 1/2 Boîte (50 gr.); 3 fr. la Boîte (150 gr.). Notice dans chaque Boîte. — DANS TOUTES LES PHARMACIES.

PIANOS, MUSIQUE, INSTRUMENTS

Maison G. FISCHER, fondée en 1846.

SAUMUR — Place de la Bilange — SAUMUR

Pillet - Bersoullé

Successeur, Elève de Pleyel, Wolff et C<sup>o</sup>

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS DE PIANOS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

Pianista pour soirées

750 Partitions et grand choix de Morceaux à l'abonnement.

GR<sup>o</sup> EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Faux-de-vie blanches spéciales pour les fruits

1 fr. 50 — 1 fr. 70 — 2 fr. et 2 fr. 50 le litre.

Il est donné gratis UN NOUET par litre.

RHUMS naturels, d'importation directe, très hygiéniques pendant les chaleurs. — Martinique, 1 fr. 80. — St<sup>e</sup>-Lucie, 2 fr. — Jamaïque, 2 fr. 50, 3 fr., 3 fr. 50 et 4 fr. le litre.

TAFIA MARTINIQUE, 1 fr. 60 le litre. — Citronnade rafraîchissante, le litre, 3 fr. 50 — 1/2 litre, 2 fr.

SIROPS par sucre, tous genres, le litre, 2 fr. 25, le 1/2 litre, 1 fr. 40. Tout est coté verre compris.

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS, CARTES D'ADRESSES, ETIQUETTES PARCHEMIN et ENVOIS, TÊTES DE LETTRES, CIRCULAIRES — ENVELOPPES, AVIS DE TRAITES — MANDATS, RECUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS, REGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL, FAIRE-PART NAISSANCE, CARTES DE VISITE, AFFICHES — PROSPECTUS, PROGRAMMES P<sup>r</sup> FÊTES & SOIRÉES, PRIX-COURANTS, MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS, CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissioner à l'extérieur.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

VELOUTINE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth HYGIÉNIQUE, ADHÉRENTE, INVISIBLE. Seule récompensée à l'Exposition Universelle. CH. FAY, Inventeur, 9, rue de la Paix, PARIS et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs. (Exiger la Marque CH. FAY.)

PRINTEMPS & ETE MAISON CREMIEUX TAILLEUR 27, Rue d'Orléans, 27, Saumur Exposition et Mise en Vente des Nouveautés de la Saison d'Eté pour Pantalon, Costume complet, et Pardessus Livraison Rapide. — COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE — Livraison Rapide. Beaux choix de Costumes complets 35 fr. sur mesure